



LOT-ET-GARONNE

Le Département Cœur du Sud-Ouest



Institut
des mineurs

/ université
de BORDEAUX



Protection de l'enfance (Agen)

Objectifs de la formation

Le diplôme universitaire de protection de l'enfance a pour objectif de répondre aux exigences de la loi du 5 mars 2007 en matière de formation (initiale et continue) des personnes participant ou concourant à la protection de l'enfance. La formation a pour objet la protection de l'enfance dans

sa triple dimension - telle que définie par l'article L.112-3 du Code de l'action sociale et des familles - de prévention, d'accompagnement des familles et de prise en charge des enfants. Il s'agit d'aborder les différents aspects de la protection de l'enfance : juridique, social et médical.

Matières enseignées

› Module préliminaire (30h)

- Notions juridiques fondamentales : 5h
- Notions de base du travail social d'évaluation : 5h
- Mooc La protection de l'enfance en Gironde : 10h
- Mooc Les professionnels de santé acteurs de la protection de l'enfance : 10h

› Module transversal

- Rédaction d'un mémoire relatif à la protection de l'enfance

› Module 1 : Contexte médico-juridicosocial de la protection de l'enfance (32h)

- Droit de la famille : 10h
- Droit de l'enfant : 8h
- Les prestations sociales et politiques familiales relatives à l'enfant : 2h
- La prévention primaire : 6h
- Les étapes du développement physique, moteur et psychologique de l'enfant : 6h

› Module 2 : Repérage des situations de risque ou de danger (24h)

- Les contextes à risque : 3h
- Symptomatologie de la maltraitance : 6h
- Le travail médico-social d'évaluation : 3h
- Prévention secondaire et soutien à la parentalité : 3h
- Les acteurs concourant à la protection de l'enfance : 9h

› Module 3 : Révélation et évaluation du risque ou du danger (27h)

- Présentation générale du dispositif de protection de l'enfance sur le plan national et local : 3h

- Recueil et suivi des informations préoccupantes : 3h
- Le rôle du Parquet : 3h
- Recueil de la parole de l'enfant : 3h
- Expertise et prise en charge médico-légale relative à l'enfant victime : 3h
- Secret professionnel et responsabilité des personnes concourant à la protection de l'enfance : 6h
- La prévention spécialisée : 3h
- Le rôle de la PJJ : 3h

› Module 4 : Prise en charge de l'enfant en risque ou en danger (45h)

- Les mesures de protection : de l'intervention à domicile au placement : 6h
- Impact individuel et collectif de la maltraitance : 6h
- La prise en charge psychologique de l'enfant et de son entourage : 3h
- La procédure d'assistance éducative : 3h
- Le statut juridique de l'enfant confié : du placement à l'adoption : 3h
- Le rôle du juge des enfants : 3h
- La protection pénale de l'enfant victime : 3h
- L'assistance et la représentation de l'enfant victime : 3h
- L'auteur (majeur) de violences sexuelles sur mineur : 3h
- Les situations particulières : 12h
 - . le mineur victime de violences sexuelles intrafamiliales
 - . le mineur et les addictions
 - . la prostitution du mineur
 - . les mineurs non accompagnés
 - . les parcours complexes

Carte d'identité de la formation

Diplôme

- › Diplôme universitaire

Mention

- › Protection de l'enfance

Conditions d'accès

- › Sélection organisée à l'issue des périodes de candidatures
- › Sur titre :
 - titulaires d'un master 1 (juridique ou non) ou équivalent
 - internes de médecine générale ou de spécialité
 - titulaires d'un diplôme d'État
 - d'éducateur·trice de jeunes enfants,
 - d'éducateur·trice spécialisé·e,
 - d'assistant·e de service social,
 - d'infirmier·ère, de sage-femme, de psychomotricien·ne, de psychologue
- › Expérience professionnelle : pour les candidat·e·s présentant une expérience professionnelle significative dans un domaine lié à l'enfance

Équipe pédagogique

- › Cours assurés par une équipe pédagogique pluridisciplinaire adaptée, notamment pour répondre aux spécificités départementales, composée d'enseignants-chercheurs universitaires et de professionnels en exercice :

- › juristes : professeur·e de droit, avocat·e, magistrat·e, gendarme
- › professionnels de la santé : pédiatre, psychiatre, infirmier·ère de l'Éducation nationale
- › professionnels du milieu social et médico-social

Volume horaire : 206h

- › Cours : 138h
- › Journées d'études : 24h
- › Mooc et méthodologie du mémoire : 44h

Contrôle des connaissances

- › 2 QCM à l'issue des modules
- › Mooc
- › Rédaction et soutenance d'un mémoire

Durée et rythme de la formation

- › De mi-octobre à fin juin
- › Hors vacances universitaires
- › Le vendredi de 9h30 à 16h30

Lieu de la formation

- › Centre universitaire d'Agen - Campus du Pin, IDE Agen, 2 quai de Dunkerque, 47000 Agen
- › Enseignements par principe en présentiel sur le Campus du Pin

Publics concernés

- › Personnes travaillant ou souhaitant travailler dans le champ de la protection de l'enfance : travailleur·se social·e, éducateur·trice, cadre de l'action sociale, directeur·trice d'établissement accueillant des mineurs...
- › Ensemble des professionnels (avocat·e, magistrat·e, policier·ère ou gendarme, enseignant·e, infirmier·ère, puériculteur·trice, auxiliaire de puériculture, sage-femme, médecin généraliste et spécialiste, psychologue, psychiatre...) souhaitant acquérir une spécialisation en protection de l'enfance, ainsi qu'aux étudiant·e·s se destinant à l'une de ces professions
- › Personnes travaillant dans le secteur public (conseil départemental, hôpital, éducation nationale), et personnes travaillant dans le secteur privé (association, etc.)

Infos pratiques

Modalités d'inscription

- › Session de candidature unique de mi-juillet à mi-septembre
- › Dépôt d'une demande d'admission sur e-candidat : <https://ecandidat-diplome-universitaire.u-bordeaux.fr/>

Frais d'inscription

- › droits d'inscription nationaux : 170€, auxquels il faut ajouter :
- › formation initiale : 350€
- › formation continue : 1300€

NB : formation non encore éligible au CPF

Contacts

Responsable de la formation

- › Emmanuelle Burgaud

Maître de conférences(HDR) à la faculté de droit et science politique de l'université de Bordeaux

emmanuelle.burgaud@u-bordeaux.fr

Renseignements

- › Institut des mineurs IDM : <https://cerfaps.u-bordeaux.fr/Formations/DU-Protection-de-l-enfance2>
- institutdesmineurs@u-bordeaux.fr
- +33 (0)5 56 84 54 90

Scolarité de la faculté de droit et science politique

- › +33 (0)5 56 84 25 88 (Bordeaux)
- › +33 (0)5 53 77 57 01 (Agen)
- › dudroit@u-bordeaux.fr

Service de la formation continue (devis, facturation...)

- › formation.continue.dspeg@u-bordeaux.fr
- › +33 (0)5 56 01 81 49

Partenariat

- › Conseil départemental de Lot-et-Garonne
<https://www.lotetgaronne.fr>
- › ADES formations
Allée des tabacs, 47200 Marmande
<https://www.adesformations.fr/>

En savoir +

www.u-bordeaux.fr/formation

Le DU de protection de l'enfance se déroule simultanément à Bordeaux et Agen. La plupart des cours se déroulent en présentiel : ils sont assurés par des professionnels du département intervenant dans le dispositif de la protection de l'enfance. Par ailleurs, deux MOOC relatifs à la présentation de l'enfance sont intégrés dans la formation et suivis en distanciel total par chaque étudiant en dehors des heures de cours dispensées dans les locaux de l'université.